

Abonnement BL connect – Chorus Portail Pro avec la société Berger Levrault

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

Considérant qu'il y a lieu de s'abonner à BL connect e.gf évolution – Chorus Portail Pro avec la Société BERGER LEVRAULT 64 rue Jean Rostand (31670) à LABEGE.

DECIDE

De s'abonner au contrat n° NCL030953 pour un montant annuel de :

➤ **643.00 € HT soit 771.60 € TTC.**

La date d'effet est fixée au 1^{er} mai 2024 jusqu'au 30 avril 2025

Fait à WAZIERS, le 30 AOUT 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS

